

COMMUNE DE CAMPUAC

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Date de la convocation : 27/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme Adeline VERNHES, Maire.

Présents : Adeline VERNHES, Guillaume DELBOUIS, Vanessa GROS, Jacques ABRIEUX, Nicolas CALMELS, Manon MARRAGOU, Philippe PASTOR, Marie NOLORGUES, Mathieu PRADALIER et Xavier THIROUX

Représentés : Angèle ORTIZ par Mathieu PRADALIER, Vanessa GROS par Guillaume DELBOUIS (points 1 et 2) et Jacques ABRIEUX par Nicolas CALMELS (points 1 et 2)

Marie NOLORGUES est nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 mai 2026

Vote :
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Objet : Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. L'élection du délégué et celle des trois suppléants se déroule séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal de nationalité française. Les candidats peuvent se présenter, soit individuellement, soit en groupe.

Composition du bureau électoral

Marie NOLORGUES a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit

de : Philippe PASTOR, Xavier THIROUX, Manon MARRAGOU et Nicolas CALMELS.

La présidence du bureau est assurée par Mme le Maire, Adeline VERNHES.

Élection du délégué

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

Mme VERNHES Adeline

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Mme VERNHES Adeline a obtenu 11 voix.

Mme VERNHES Adeline ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des 3 suppléants

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- M. ABRIEUX Jacques
- M. PRADALIER Mathieu
- Mme NOLORGUES Marie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

- M. ABRIEUX Jacques
- M. PRADALIER Mathieu ont obtenu : 11 voix
- Mme NOLORGUES Marie

M. ABRIEUX Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. PRADALIER Mathieu ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme NOLORGUES Marie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Vote :
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Objet : Convention avec le Conseil Départemental de l'Aveyron pour le balayage des voies communales empruntées par le Rallye Aveyron Rouergue le 10 juillet 2026

Le Département de l'Aveyron propose à la Commune de CAMPUAC une convention pour le balayage des voies communales empruntées par les concurrents du Rallye Aveyron Rouergue le vendredi 10 juillet 2026.

Les services du Département de l'Aveyron opèreront un simple balayage des voies concernées par l'épreuve sportive après le passage des concurrents et avant toute réouverture à la circulation. L'opération réalisée par le Département de l'Aveyron ne donne lieu à aucun paiement, ni aucune compensation.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour dont 1 procuration,

Le Conseil Municipal de Campuac :

AUTORISE

Madame le Maire à signer cette Convention avec le Conseil Départemental de l'Aveyron pour le balayage des voies communales empruntées par le Rallye Aveyron Rouergue le 10 juillet 2026.

Vote :
Pour : 11 Contre : Abstentions :
Nombre de suffrages exprimés : 11

Questions diverses

10 juillet 2026 : une spéciale du rallye du Rouergue au départ de CAMPUAC

Début juillet 2026 : prévoir le passage de la balayeuse de la Communauté de Communes

Prochain conseil municipal : le 9 juillet 2026 à 19h00

Marie NOLORGUES,
Secrétaire de séance

**Le Maire
Adeline VERNHES**



